Fr c3 f26423A 115

Ceb
Fre
87076

EXTRAIT d'une Lettre de M. PALUN, Député de la Ville d'Avignon, auprès de l'Assemblée Nationale.

NOus reçumes hier votre adresse à l'Assemblée Nationale, à l'occasion de la fuite du Roi (*). Nous la fimes parvenir tout de suite à M. le Président, qui est M. Charles Lameth : il l'annonça sur le champ à l'Assemblée, qui voulut en entendre la lecture. Un des Secrétaires monta à la tribune, & la lut : elle fut fort applaudie, & l'Assemblée en ordonna l'insertion au Procès-verbal.

On a fait à cette adresse un honneur qu'on ne fait pas à toutes celles qui sont envoyées dans ce moment. Attendu leur multiplicité, elles ne sont pas lues en original ; les Secrétaires en font seulement un résumé en deux mots, qu'ils lisent aux séances du soir. La nôtre fut lue en entier, & à la séance du matin.

Cette adresse est quelque chose ; mais elle ne sera considérée, par plusieurs membres de l'Assemblée, ainsi que d'autres adresses de ce genre que vous aviez envoyées, que comme le vœu particulier des Officiers Municipaux, que l'abbé Mauri, les Cazalès & Clermont-Tonnerre, ont accusé précédemment, & à plusieurs reprises, de vouloir se tirer d'affaire vis-à-vis de Rome, par une réunion à la France. Il faudroit, & cela le plutôt possible, une belle & bonne délibération de la part de la généralité des habitans.

Vous connoissez la conduite de l'Assemblée électorale, séante à Cavaillon, à mon égard. La Municipalité & le Club avoient peut-être quelques soupçons bien injustes à mon égard ; tandis que l'Assemblée électorale, avec aussi peu de raison, croyoit avoir des preuves contre moi. J'étois, en vérité, un joli garçon, & ma position étoit bien agréable.

Je vous envois la copie d'un mémoire en forme de lettre, que j'ai adressé à l'Assemblée électorale, en réponse à son Arrêté contre moi.

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, PALUN.

Paris, 8 Juillet 1791.

(*) Voyez ci-après cette adresse.

THE NEWBERRY LIBRARY

ADRESSE

De la Municipalité à l'Assemblée Nationale, lue dans la séance du 7 Juillet.

AUGUSTES REPRESENTANS,

LE Peuple Avignonais ne sentit jamais si fortement qu'il a le cœur Français, que dans l'instant où il fut informé de la fuite du premier fonctionaire public & de sa famille. Dans cet instant critique le peuple Avignonais renouvela le serment de vivre Français ou de mourir. Ce serment, dont nous vous offrons de nouveau l'hommage, renferme l'expression de tous nos sentimens. Il nous retrace tous nos devoirs, & en prononçant devant vous que nous voulons être, & que nous sommes Français, nous vous disons que nous sommes dignes de porter ce nom glorieux & éminent; que nos fortunes, notre sang, nos vies sont à vous dans toutes les occasions; que toutes nos affections, toutes nos idées ont une tendance directe & continuelle vers vous; que votre fermeté, votre sagesse, dans cette circonstance pénible, nous pénetre pour vous, comme tous les Français, de la vénération la plus absolue.

Dignes Législateurs de la France, ô vous, qui malgré les factieux aurez la gloire d'ajouter encore une couronne à vos immortels travaux, en nous rendant la justice qui nous est due, & que nous ne cesserons jamais de réclamer de vous, celle de nous faire

reconnoître pour ce que nous ſommes, pour des Français. Nous proteſtons que nous ſerons conſtamment fidelles à la Nation & à la Loi, & que nous reſterons inébranlablement attachés au ſort de l'Empire dont nous devons faire partie. Que ſes ennemis, que les tyrans & leurs vils eſclaves armés ſe préſentent; nous leur prouverons que nous auſſi, nous ſommes accoutumés à détruire la tyrannie. Nous défendrons la Patrie avec la fureur de la liberté, & le dernier de nous qui périra, prononcera ces mots en expirant : JE MEURS LIBRE ET FRANÇAIS.

Nous ſommes avec reſpect,

AUGUSTES REPRÉSENTANS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs.
Les Maire & Officiers Municipaux de la Ville d'Avignon.

Signés, RICHARD, Maire; LAMY, Off. Mun.; J. GERARD; Off. Mun., COULET, Off. Mun.; FERRIER, Off. Mun., MAUVANS, prêtre, Off. Mun.; GUILLAUME, Off. Mun., CLUCHIER, Off. Mun.; DESCOUR, Off. Mun.; GUIGUE, Off. Mun.; BERNARD, Off. Mun.; SAUVAN aîné, Off. Mun.; PAYSAN, Off. Mun.; GABRIEL VINAY, Subſtitut du Procureur de la Commune.

A Avignon, le 29 Juin 1791.